

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/349
18 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note verbale datée du 15 novembre 1977, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès
de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur d'appeler son attention sur ce qui suit :

Le Centre sur les sociétés transnationales a récemment publié un document intitulé "Transnational Corporations : List of company directories and summary of their contents" 1/ contenant des renseignements sur les organisations de commerce extérieur de la République démocratique allemande.

La publication du document susmentionné n'est pas conforme au mandat de la Commission des sociétés transnationales et elle peut donner lieu à des malentendus au sujet des activités du Centre sur les sociétés transnationales.

On ne peut considérer le document ST/CTC/2/Corr.1 comme une correction de fond au document publié par le Centre.

Il est bien connu - et le Centre aurait dû en tenir compte - que les organisations de commerce extérieur de la République démocratique allemande ne sauraient en aucun cas être considérées comme des sociétés transnationales ou être mises sur le même plan.

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaiterait que la présente note soit distribuée comme document de l'Assemblée générale au titre du point 12 de l'ordre du jour.

1/ ST/CTC/2 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.77.II.A.8).